



La filière bio, agriculture d'intérêt général, doit créer des débouchés pour accueillir les nouveaux producteurs

Présenté ce matin à Reims, le panorama des chiffres 2023 montre une année de stagnation. Côté consommation, le marché reste stable. Côté champs : les surfaces baissent de 2% mais le nombre de producteurs augmente de 2%.

La restauration hors domicile, que ce soit chez les chefs ou à la cantine, ne prend pas encore suffisamment le relais, comme pourtant les consommateurs l'appelaient de leurs vœux lors du dernier baromètre de la consommation produit par l'Agence BIO.

Ces débouchés sont pourtant nécessaires à l'accueil des candidats au bio côté agricole, afin de garantir le renouvellement des générations et de façonner aujourd'hui ce que nous produirons demain.

Parmi les points positifs à retenir : la croissance de la vente directe (+9%), l'inflation moindre en bio, les nouveaux producteurs prouvant l'attractivité de la filière dans le métier agricole, la reprise du bio à l'international, une souveraineté alimentaire bio forte. Autant de signes qui montrent l'adéquation du label avec les aspirations sociétales.

Bio dans les assiettes : la bonne dynamique des produits bio local en vente directe

A l'exception de la grande distribution, tous les circuits de vente sont en croissance. En particulier, la vente directe croit de 9% et pèse désormais 14% des ventes. Les nouveaux bios ne s'y trompent pas et sont 60% à d'emblée pratiquer la vente directe (versus 43% en bio et 19% en moyenne nationale), et pour capter une clientèle avide de local de saison et accessible.

En parallèle, les magasins bio enregistrent une progression de 70 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit plus de 2,2 %. Si ce circuit se stabilise à son niveau de 2017 avec 2 828 magasins spécialisés, le niveau de surface commerciale ne réduit pas : les espaces sont donc moins nombreux, mais plus grands.

Le seul circuit en replie est la grande distribution, à -4% soit 240 millions d'euros par rapport à 2022.

Malgré l'inflation persistante, la bio se maintient dans l'assiette des Français

Alors que l'inflation a comme conséquence le recul des dépenses alimentaires des Français de 4,7%, soit 180 milliards d'euros, la part du bio diminue elle dans le panier des Français, passant à 5,6% en 2023, contre 6% en 2022. Pourtant, les produits bio ont été moins impactés par l'inflation : 8% contre 12% pour les produits non bio soit 4 points de moins en bio.

Côté champs : 2% de surfaces en moins, 2% de producteurs en plus

Le solde en producteurs est positif avec 2% de nouveaux producteurs bio.

Les producteurs sont 7% à rentrer dans le bio cette année, versus 5% de sortants. Ce taux reste stable et prend le contrepied des propos parfois alarmistes sur la crise du bio. Le paysage agricole évolue avec davantage d'exploitations plus petites : ces 2% de producteurs en plus s'accompagnent **d'une baisse des surfaces bio de 2% représentant 54 000 hectares en moins**, essentiellement dû au recul des surfaces fourragères (qui représentent 58% des surfaces bio en France) et des grandes cultures (27%). Le bio passe de 10,5 à 10,4% des surfaces agricoles françaises. Les cheptels bio sont en recul à l'exception des brebis à viande et des ruches.





Toutefois, le mode de production biologique est garant de **l'attractivité de l'emploi agricole** afin de remplacer les 100 000 départs à la retraite prévus dans les 10 ans. 40%¹ des projets d'installation sur les points d'accueil des chambres d'agriculture se fait en bio, il est donc vital d'accueillir ces nouveaux talents et leurs garantir des débouchés, que ce soit en consommation à domicile ou hors-domicile.

Le bio pour servir l'avenir : la souveraineté alimentaire

L'Agence BIO rappelle que 71 % du bio consommé dans l'Hexagone est **d'origine France**. Le recul des imports bio se confirme. Ceux-ci restent composés à **75% de produits exotiques** (fruits, café, thé, sucre, crevettes...), **méditerranéens** ou **nordiques**. Avec 2,8 millions d'hectares en surfaces de production bio émancipées des importations d'engrais azotés car le règlement européen bio les interdit, **les filières bios renforcent l'autonomie de la France** en fertilisation. Également, les 30 à 70% de rations locales du règlement renforcent **l'autonomie protéique** des élevages, faisant de la filière bio une contributrice à la **souveraineté alimentaire française**.

Pas une année à sabrer le champagne, mais une double fierté à célébrer

La France reste la première surface cultivée en bio d'Europe et le premier vignoble bio mondial. Cette année, Reims accueille la conférence de presse pour mettre en lumière une filière en croissance et qui réalise plus de 60% de son chiffre d'affaires à l'export. Dotée d'une AOC depuis près d'un siècle et en développement en bio, la filière vin de champagne est l'incarnation du terroir et du savoir-faire à la française. Si le vignoble français est à 22% cultivé en bio, le Champagne, lui est à 8% et s'attelle à rattraper cette moyenne, grâce à l'attractivité du label bio sur les marchés internationaux.

Présentation de la nouvelle méthode de comptabilisation des producteurs, entreprises, surfaces et cheptels engagés en bio

L'Agence BIO optimise sa méthode de comptabilisation des producteurs, entreprises, surfaces et cheptels engagés en bio. Ce changement de méthode consiste dorénavant en un relevé de l'ensemble des données bio sur une année civile. Cette méthode est rendue possible grâce à la transmission automatisée des données des organismes certificateurs et la mise en place d'un nouveau système d'information à l'Agence BIO. A compter de 2024, cette méthode s'applique aux entreprises certifiées bio et s'étend aux surfaces et cheptels.

Un recalcul des données bio avec la précédente et l'actuelle méthode a permis de les comparer et d'identifier des écarts pour les données en valeur absolue et de conforter les dynamiques d'évolution depuis 2008.

Après des années de croissance à deux chiffres, la crise du bio et l'augmentation des arrêts de ces dernières années, il est apparu nécessaire de pouvoir disposer de données affinées. L'Agence BIO présente cette année les arrêts 2023 en précisant leur nature : arrêt total d'activité (retraite, liquidation...), arrêt d'activité en agriculture biologique.

À propos :

Créée en novembre 2001 et dotée d'une triple mission d'intérêt général, l'Agence BIO est un groupement d'intérêt public en charge du développement, de la promotion et de la structuration de l'agriculture biologique française. Elle rassemble au sein de de son conseil d'administration des représentants des Pouvoirs Publics – le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires – et des professionnels (FNAB, Chambres d'agriculture France, SYNABIO, FCD, Synadis Bio, INTERBIO, et la Coopération Agricole). Ses missions principales : communiquer et informer sur l'agriculture biologique et ses vertus environnementales. Produire, analyser et partager les chiffres du bio avec l'Observatoire National. « Être une instance » de dialogue entre l'amont agricole et l'aval industriel, entre les bios historiques et les plus récents. Investir le Fonds Avenir Bio de 13 millions d'euros sur les projets collectifs d'entrepreneurs du bio les plus structurants et les plus pérennes pour les filières bio françaises.





CONTACTS PRESSE – AGENCE HAVAS PARIS:

agence-bio@havas.com Alice Ferré / 07.84.10.08.17 Alice Barny / 07.88.07.00.72